

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :  
D\_2022\_5\_1

L' an deux mille vingt deux, le lundi 27 juin à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Centre d'accueil à LES VANS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en  
exercice : 31

Date de convocation du : 21 Juin 2022

Présents : 26

**Titulaires** : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Madame CHALVET Catherine, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 31

**Objet : Décision modificative  
au budget principal 2022 n° 02-  
2022**

**Pouvoirs :**

Monsieur GSEGNER Gérard a donné pouvoir à Madame RAYNARD Christiane  
Monsieur BALMELLE Robert a donné pouvoir à Monsieur ROUVEYROL Bernard  
Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques a donné pouvoir à Madame DESCHANELS Georgette  
Madame LASSALAZ Françoise a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère  
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur MICHEL Jean-Marc

**Absent(s) :**

**Excusé(s)** : Monsieur GSEGNER Gérard, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur BONNET Franck

**Secrétaire de Séance** : Madame Georgette DESCHANELS

Mme Bérengère BASTIDE, Vice-présente en charge des finances expose à l'assemblée :

La décision modificative porte sur l'appel de fonds 2022 relatif à l'adhésion à la plateforme INITIATIVE SEUIL DE PROVENCE ARDECHE MERIDIONALE pour un montant de 7 174.50 € (Nombre d'hab. : 9 566 - versement de 0.75 € par habitant).

Nous avons budgétisé : 6 700.00 €

Nous transférons la différence soit : 474.50 €

Imputations	Ouvert	Réduit
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		
Chap. 65 Autres charges de gestion courante Art. 65548 – contributions aux organismes de regroupement (Autres contributions) Analytique : 002	474.50 €	
Chap. 022 : Dépenses imprévues Art. 022 – Dépenses imprévues Analytique : 002		474.50 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, **VALIDE** la décision modificative telle que mentionnée ci-dessus, **DONNE TOUT POUVOIR** au Président pour mettre en œuvre cette décision.

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 27/06/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Envoyé en préfecture le 28/06/2022

Reçu en préfecture le 28/06/2022

Affiché le

ID : 007-200039832-20220627-D\_2022\_5\_1-DE